



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

Berne, le 7 février 2010

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### SwissDRG: la position de H+

**Le passage au système de forfaits par cas SwissDRG représente une rupture radicale pour nombre d'hôpitaux et cliniques. Pour opérer ce changement, les hôpitaux ont besoin d'une préparation solide et de périodes transitoires. H+ présente ici les conditions communes pour les hôpitaux de l'ensemble du pays.**

Sujet:	Position de H+:
Version d'introduction:	- La version d'introduction doit impérativement être la Version 1.0. Il <b>ne peut pas</b> s'agir d'une version précédente.
Agenda / Compte témoin:	- L'introduction doit intervenir au 1.1.2012 comme version de décompte.
Conditions:	<ul style="list-style-type: none"><li>- La <b>période de démarrage</b>, y compris la validation du logiciel du groupeur, doit impérativement être de <b>6 mois</b>.</li><li>- Le Conseil fédéral doit avoir approuvé la version d'introduction.</li><li>- La base pour les données de traitement doit être consolidée (base de données de l'année 2010).</li><li>- La prise en compte et l'évaluation des innovations doivent être clarifiées.</li><li>- Les investissements doivent refléter la réalité économique de l'entreprise. Toutes les institutions doivent bénéficier des mêmes conditions initiales (capitalisation).</li><li>- Toute la documentation doit être disponible à temps <b>et</b> simultanément dans les trois langues nationales.</li></ul>
Rôle de SwissDRG SA:	- SwissDRG SA a pour fonction d'élaborer et de gérer la structure tarifaire. Elle n'a pas pour mission de rassembler les données pour la formation des prix. H+ approuve la séparation des coûts d'exploitation et des coûts d'investissement dans les cost weights.
Indemnisation des innovations:	- SwissDRG SA prépare une procédure non bureaucratique pour l'indemnisation des innovations et leur évaluation relative. H+ demande que la prise en compte des innovations dans la structure tarifaire intervienne rapidement.

**Sujet:**

Interfaces avec les traitements subséquents:

Garantie du financement pour les formations initiale et continue non académiques:

**Position de H+:**

- Le remboursement des soins somatiques aigus doit rester clairement séparé des autres domaines de soins (ambulatoire, réadaptation, etc.).
- L'indemnisation de chaque domaine de prestations est réglée dans les négociations.
- H+ doit élaborer en collaboration avec ses membres une solution qui permette, sous le régime de Swiss-DRG, de ne pas préférencier les hôpitaux formateurs par rapport à ceux qui ne forment pas.

**H+ Les Hôpitaux de Suisse est l'association nationale des hôpitaux, cliniques et institutions de soins publics et privés suisses. Elle regroupe quelque 370 hôpitaux, cliniques et homes en tant que membres actifs et plus de 200 associations, pouvoirs publics, institutions, entreprises et particuliers comme membres partenaires. H+ représente des établissements hospitaliers totalisant quelque 177 100 postes de travail.**

Informations complémentaires:  
**H+ Les Hôpitaux de Suisse**  
Charles Favre, président  
Portable: 079 621 08 93  
E-mail: [charles.favre@parl.ch](mailto:charles.favre@parl.ch)

Informations complémentaires:  
**H+ Les Hôpitaux de Suisse**  
Bernhard Wegmüller, directeur  
Tél. prof.: 031 335 11 00,  
Portable: 079 635 87 22  
E-mail: [bernhard.wegmueller@hplus.ch](mailto:bernhard.wegmueller@hplus.ch)